



SECTION VTT

TARIFS INSCRIPTION SAISON 2020/2021

***Nouveauté Covid : remise de 25 euros pour les adhérents 2019/2020
(à déduire des montants ci-dessous)***

VOUS NE FAITES PAS DE COMPETITION

Votre règlement est de : **65€**

Vous fournissez :
- Le bulletin d'adhésion à l'ASPTT
- Un certificat médical ou une attestation*
- Votre règlement

VOUS FAITES DE LA COMPETITION AU SEIN DE LA FFC

EN 2021 VOUS AUREZ 16 ANS OU MOINS

Votre règlement est de : **105€** (tout compris adhésion ASPTT et licence FFC)

Vous faites :
- La demande de licence FFC (sur internet)
Vous fournissez :
- Le bulletin d'adhésion à l'ASPTT
- L'additif à la demande de licence (assurance)
- Votre règlement

VOUS FAITES DE LA COMPETITION AU SEIN DE LA FFC

EN 2021 VOUS AUREZ 17 ANS OU PLUS

Votre règlement est de : **125€** (tout compris adhésion ASPTT et licence FFC)

Vous faites :
- La demande de licence FFC (sur internet)
Vous fournissez :
- Le bulletin d'adhésion à l'ASPTT
- L'additif à la demande de licence (assurance)
- Votre règlement

Une fois votre dossier complété, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- le remettre à l'un des encadrants lors de l'école VTT ;
- l'envoyer ou le déposer au trésorier de la section VTT :
Frédérique DIGUES 1bis rue du pont Alips 51470 Saint Memmie

Le fait de signer une inscription à la section vtt, vaut acceptation du règlement intérieur, consultable sur le site de la section.

* uniquement pour les adhérents de la section vtt de la saison écoulée, et qui répondent aux critères énoncés dans le questionnaire de santé cerfa n° 15699-01-1, à joindre au dossier